

Article 22 du Règlement

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ENTENTE AUXILIAIRE SUR LE TOURISME AVEC LE QUÉBEC

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à cette Chambre deux faits qui venaient marquer de façon significative le nouveau rôle qu'entendait jouer notre gouvernement au plan des relations fédérales-provinciales.

En effet, le 14 décembre 1984, notre gouvernement et celui de la province de Québec convenaient d'un accord mutuel quant à la signature d'une entente sur le développement économique et régional, entente qui se voulait le prélude à ce nouveau climat de réconciliation nationale. Découlant de cette entente, l'honorable ministre d'État (Tourisme) (M. Murta) signait avec le ministre des Affaires intergouvernementales le 16 janvier 1985 une entente auxiliaire afférente au tourisme.

Monsieur le Président, j'avais le plaisir de participer hier à une conférence de presse où l'honorable ministre d'État (Tourisme), ainsi que son homologue au niveau provincial, annonçaient conjointement l'attribution de deux participations importantes au niveau du tourisme dans la circonscription de Labelle, l'une au Mont Saint-Sauveur à Saint-Sauveur, et l'autre au domaine le Chantecler à Sainte-Adèle, deux participations venant appuyer les initiatives de l'entreprise privée et reconnaître en même temps l'importance du tourisme dans l'économie de notre région. En termes concrets, cette initiative se traduira par l'injection de plus de 6 millions de dollars de la part de nos gouvernements et par la création de plus de 240 emplois, en plus de conserver ceux qui existent actuellement.

* * *

[Traduction]

INVESTISSEMENT CANADA

ON DEMANDE LA RÉVISION DU PROJET DE FUSION DE L'ALLIED CORPORATION AVEC LA SIGNAL CORPORATION

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, on a remplacé, semble-t-il, l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada pour attirer les investissements chez nous. Ce n'était certes pas pour favoriser des mouvements de trésorerie contraires, c'est-à-dire l'exode de capitaux vers l'étranger. Pourtant, c'est bien ce qui va se produire si le projet de fusion de deux sociétés américaines se réalise. Ce projet de fusion de 5 milliards de dollars de l'Allied Corporation of Morristown, du New Jersey, et de la Signal Corporation de LaJolla, en Californie, fusion qui assurerait la main-mise à l'Allied Corporation, est un tour de passe-passe qui joue contre nous puisque les filiales canadiennes de ces deux sociétés sont en cause.

Une telle opération entraînerait des sorties de capitaux de 458 millions de dollars et nous ferait perdre 69 millions de dollars en impôts fédéraux. Les deux sociétés en question ont convenu, avant de conclure le marché, que les filiales canadiennes de la Signal Corporation achèteraient certaines filiales canadiennes de l'Allied pour 330 millions de dollars américains en liquide ou avec des billets à ordre. Les deux sociétés ont également annoncé que cette opération financière servirait à éponger les dettes de l'Allied Corporation aux États-Unis. Quelles seront les conséquences de cet accord entre gens du bon monde? Les filiales canadiennes de la Signal Corporation

verseront de l'argent à l'Allied Corporation aux États-Unis, qui s'en servira pour acquérir cette société.

Je demande donc instamment au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et à son collègue du Revenu national (M. Beatty) de revoir immédiatement les détails de cette réorganisation et de s'assurer qu'aux termes des règlements laxistes de . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES PLUIES ACIDES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je tiens à signaler que, au moment où je vous parle, un événement international très important se tient dans ma circonscription. En effet, au-delà de 600 spécialistes venant de 17 pays assistent, du 15 au 20 septembre, à une conférence sur les pluies acides à Muskoka. Ces femmes et ces hommes de science se sont réunis en vue d'étudier dans l'intérêt de l'humanité cette grave question d'ordre écologique.

Dans le discours inaugural qu'il a prononcé à cette occasion, le nouveau ministre de l'Environnement (M. McMillan) a donné un ton positif à la conférence en admettant que les milieux politiques du monde entier tirent dangereusement de l'arrière dans ce domaine. Il a dit que des mesures s'imposaient dès cette année et j'ai la certitude que, effectivement, le Canada les prendra.

La tenue de symposiums internationaux du genre de celui qui a lieu à Muskoka est cruciale dans la lutte contre les pluies acides. Nous avons besoin de savoir avec certitude si les précipitations acides menacent véritablement la santé. Quand les conclusions nous seront connues, nous devons alors agir sans délai afin de protéger les générations futures des suites de nos erreurs et de notre manque de perspicacité. Il s'agit de la troisième conférence de cette nature et de la première à se tenir au Canada. Faisons en sorte d'être les premiers à porter le flambeau et à bâtir un avenir où l'environnement sera sain.

* * *

● (1410)

LES PÊCHES

LA VENTE DE THON EN CONSERVE—LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION DU MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) n'a pas seulement mis la santé des Canadiens en danger en substituant son jugement à celui de sa propre équipe de scientifiques au sujet de la vente de thon jugé impropre à la consommation humaine; il a également compromis notre réputation de fournisseur de produits de poisson de toute première qualité sur le marché canadien et international. Tandis que la production de saumon de cette année, l'une des meilleures de l'histoire du Canada en termes de quantité et de qualité, attend des acheteurs sur la côte de la Colombie-Britannique, le gouvernement Mulroney en compromet la mise en marché. Nos concurrents internationaux vont maintenant se précipiter pour supplanter nos produits: thon,